

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 18 JUIN 2025

Proposition de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à 17 559,58 Euros de la manière suivante :

- Au compte « Autres Réserves »	pour	-17 559,58 Euros
---------------------------------	------	------------------

Vote de la Décision Unanime des Associés du 18 JUIN 2025

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société DENTRESSANGLE
Monsieur Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:
F47D25F00C10464

A+A RESEARCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 500 000 Euros
Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène
69002 LYON

791 074 669 R.C.S. LYON

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Certifié conforme

La Présidente

Pour la Société DENTRESSANGLE

M. Jean-Louis SAVOYE

DocuSigned by:

F47D25F00C10464

Désignation de l'entreprise : SAS A+A RESEARCH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 30 Bis Rue St Hélène		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 9 1 0 7 4 6 6 9 0 0 0 1 5		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122024					
		N-1 31122023					
		Net 3					
		Net 4					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	15 855 587	15 855 587	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		60 000	
TOTAL (II)		BJ	BK	15 855 587	15 855 587	15 915 587	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	168 817	168 817	271 709
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 281 978	6 281 978	6 557 029
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : identifiant de la société émettrice)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	16 480	16 480	90 287	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 467 275	6 467 275	6 919 024	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	22 322 863	22 322 863	22 834 611	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :		

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SAS A+A RESEARCH		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 500 000)	DA	5 500 000	5 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	550 000	550 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 749 073	11 272 921
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(17 560)	976 152
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	495 941	495 941
	TOTAL (I)	DL	16 277 454	18 795 014
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	287 360	650 046
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 538 103	2 792 399
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	166 132	499 170
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 812	45 285
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1	1
Compte régularisé	EB			
TOTAL (IV)	EC	6 045 408	3 986 900	
	Edits de conversion passif *	ED		52 698
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	22 322 863	22 834 611	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 990 862	3 700 257
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	49	137	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A+A RESEARCH						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	367 481	FH		FI	367 481	302 024
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	367 481	FK		FL	367 481	302 024
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	113 044	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	480 525	302 025
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	438 450	385 811
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 218	1 183
	Salaires et traitements *					FY	24 167	
	Charges sociales (10)					FZ	1 510	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements * (14)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	4	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	465 349	387 000
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	15 176	(84 975)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	940 026	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	104	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	126	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	230	940 026
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	56 385	40 009
	Différences négatives de change					GS		71
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	56 385	40 080	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(56 155)	899 946	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(40 979)	814 972	

Désignation de l'entreprise SAS A+A RESEARCH		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 401
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 401
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 401)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(23 419) (162 581)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	480 755 1 242 052
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	498 315 265 900
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(17 560) 976 152
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES			
IFOP GARANTIE PASSIF 2022			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2025 par le Président de l'entreprise.

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Selon les dispositions des articles 332-1 renvoyant sur l'article 321-10 du PCG, il a été opté pour l'incorporation des frais d'acquisition des titres de participation (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) au coût d'acquisition des titres. La déduction fiscale est alors assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires.

Les frais d'acquisition font l'objet d'un étalement sur cinq ans sous forme d'amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment de la quote part de A+A RESEARCH SAS dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux plus-values latentes et / ou de perspectives de résultats prévisionnels futures arrêtés par la Direction.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation calculée individuellement en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des soldes débiteurs des comptes de banques. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts obligataires convertibles

Les obligations convertibles en actions sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Indemnités de départ à la retraite

La société n'a pas de salariés ayant 5 ans d'ancienneté.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
• Titres de participations	15 855 587			15 855 587
• Créances rattachées à des participations	0		0	0
• Prêts et autres immobilisations financières	60 000		60 000	0
Immobilisations financières	15 915 587		60 000	15 855 587
ACTIF IMMOBILISE	15 915 587	0	60 000	15 855 587

ETAT DES CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 450 315 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	0	0	
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances Clients et Comptes rattachés	168 817	168 817	
Autres	6 281 498	6 281 498	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	6 450 315	6 450 315	

Le poste « Autres créances » correspond principalement :

- A la créance d'impôt société pour 1 798 K€
- Aux comptes courants pour 4 451 K€
- A la créance de TVA pour 32 K€

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 500 000.00 € décomposé en 5 500 000 titres d'une valeur nominale de 1.00 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 500 000	1.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 500 000	1.00



A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène – 69002 LYON
Société par actions simplifiée au capital de 5 500 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM France

26, rue Cambaceres
75 008 Paris
France

Tel : + 33 (0) 1 56 88 31 20

www.rsmfrance.fr

A+A RESEARCH

Siège social : 30 Bis Rue Sainte Hélène – 69002 LYON

Société par actions simplifiée au capital de 5 500 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société A+A RESEARCH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A+A RESEARCH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participations » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues par la direction avec les données financières de chacune des filiales ainsi que leurs perspectives d'avenir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

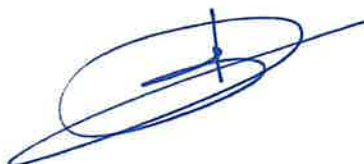
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated oval shape with a vertical line through the center and a horizontal line intersecting it.

Gaël DHALLUIN

Associé